

<http://divergences.be/spip.php?article666>



A mettre en lettres d'or chez vous : les droits des migrants

- Archives - Archives Générales 2006 - 2022 - 2008 - N°11. Janvier/January/Januar 2008. - International -

Date de mise en ligne : mardi 15 janvier 2008

Copyright © Divergences Revue libertaire en ligne - Tous droits réservés

Le rabattage et la chasse aux migrants sont rapportés sans aucune considération par la presse du rappel de leurs droits fondamentaux. Quant aux juges, ils semblent plutôt anesthésiés.

<http://divergences.be/sites/divergences.be/local/cache-vignettes/L316xH239/refugees-17b6f.jpg>

Firmin ROCKER : "Les réfugiés"

Voici quelques rappels utiles :

Article 9 du Pacte international sur les droits civils et politiques (PIDCP) ; article 5 de la Convention européenne de protection des droits de l'homme et des libertés fondamentales (CEDH) : **Toute personne a le droit de quitter tout pays, y compris le sien.**

Article 3 de la Convention contre la torture et autres traitements et punitions cruels, inhumains ou dégradants : **Tout migrant, peu importe son statut, bénéficie également du droit à ne pas être soumis à l'arrestation ou la détention arbitraires.**

Article 24 du Pacte international sur les droits civils et politiques (PIDCP) ; article 8 de la Convention européenne de protection des droits de l'homme et des libertés fondamentales (CEDH) : **Tout migrant a droit au respect de sa vie familiale et privée.**

Post-scriptum :

[Réseau euro-méditerranéen des droits de l'homme](#)